

COMMUNIQUÉ

(AUX CONTRIBUABLES DONT LA PROPRIÉTÉ A UNE VALEUR INSCRITE AU RÔLE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 3 000 000 \$)

3 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Le 13 septembre 2022, la firme LBP, Évaluateurs agréés, a déposé le nouveau rôle d'évaluation à la Ville de Charlemagne.

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (art. 81), la Ville de Charlemagne a un délai de soixante (60) jours suivant le dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour envoyer les avis d'évaluations aux contribuables dont la propriété a une valeur inscrite au rôle, égale ou supérieure à 3 000 000 \$.

Nous vous remercions de l'attention accordée au présent communiqué.

**Stéphanie Séguin, CPA auditrice
Directrice des finances et trésorière**

